



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par : Katy POJER
Service Biodiversité Eau Patrimoine
Département Eau et Milieux Aquatiques
Tél fixe: 03 39 59 63 39 / Mobile: 07 60 53 73 42
Courriel : katy.poyer@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le 10 AVR. 2024

Compte Rendu du Comité Régional de l'Eau du 17 janvier 2024

L'ensemble des présentations et documents est disponible sur la page Internet du site de la DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/troisieme-comite-regional-de-l-eau-a10468.html>

INTRODUCTION

Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, rappelle la signature de la convention de partenariat entre l'Etat, la Région et les 3 agences de l'eau qui est une force territoriale pour la région.

La région est frappée par la sécheresse, 1/3 des masses d'eau seulement sont en bon état écologique et les problèmes de qualité sont marqués. Malgré les fortes pluies de l'automne, les nappes retrouvent seulement maintenant leur niveau quasi normal à l'exception de la plaine de la Saône.

Il faut mieux faire connaître les gestes de sobriété, travailler avec la profession agricole, pousser à la coopération entre les partenaires.

Elle rappelle la création du GREB, Groupement Régional sur l'Environnement et la Biodiversité et le soutien financier de la région pour les PTGE, la désimperméabilisation des sols, la renaturation des cours d'eau et la protection des zones humides.

Franck Robine, préfet de région, rappelle le lancement de la Conférence des Parties sur la planification écologique le 13 décembre 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le plan eau, volet opérationnel de la planification écologique, ce sont 53 mesures nationales. En Bourgogne-Franche-Comté, il est décliné en 19 actions dont 7 priorités. Ce sont des choix forts qui se concrétisent en 2024 par des actions très opérationnelles.

Il rappelle qu'il y a lieu d'être inquiet, les réserves ne sont pas complètement reconstituées et il n'est pas possible d'anticiper la suite.

Pour la qualité également, le sujet agricole autour des captages prioritaires inquiète les agriculteurs, c'est normal et leur écoute et prise en compte de leurs contraintes est nécessaire. Pour autant, accélérer la protection des zones humides est indispensable.

Les industriels également sont concernés, les plus gros sites sont très mobilisés et il rappelle qu'il est également nécessaire d'aller voir les petites entreprises pour des actions de moindres ampleurs, mais impactantes également.

Il existe un vrai défi à diffuser toutes nos actions sur l'ensemble du territoire.

BILAN DE LA SECHERESSE 2023 ET DE LA DECLINAISON REGIONALE DU PLAN EAU

Katy Pojer, cheffe de département eau et milieux aquatiques à la DREAL, Eric Lalaurie, chef du département prévention, santé, environnement à l'ARS et Clélia Jacquot cheffe du pôle performance environnemental et foncier à la DRAAF, présentent le bilan de la sécheresse 2023 qui a été précoce et sévère, ainsi qu'un bilan de la déclinaison régionale du plan eau.

Denis Jacquin, vice-président du conseil d'exploitation de Grand Besançon Métropole présente la tarification progressive de l'eau qui a été mise en place depuis plusieurs années et les perspectives d'évolution.

Catherine Amiot, vice-présidente du conseil départemental de Saône-et-Loire en charge de la transition écologique, du plan environnement, des mobilités douces et de la forêt présente les actions du département pour aider les territoires sur la ressource en eau et notamment une étude ressource/usages.

Echanges avec la salle

Jean-Pierre Morvan, directeur de la délégation Loire/Allier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne demande des précisions sur les critères de choix de l'état des lieux de la gouvernance sur les territoires. Sur certains territoires les instances de suivi des contrats peuvent servir de socle.

Katy Pojer répond que le choix a été fait en fonction de la constitution de l'instance. Sur des instances incomplètes, un appui fort des services et opérateurs de l'Etat devrait permettre de faire évoluer la constitution et assurer une gouvernance complète.

Nicolas Michaux de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or évoque que les pluies ne tombent pas assez régulièrement pour recharger les nappes. Une réflexion politique est à avoir au niveau régional pour garder cette eau sur le territoire et l'utiliser lorsqu'elle manque en été.

Le soutien financier à l'abreuvement est indispensable, il faut aller plus loin et accompagner le traitement de l'eau.

François Rollin, directeur de la délégation de Besançon de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse rappelle que les instances de dialogue avec tous les usagers dont les agriculteurs existent. C'est au sein de ces instances qu'il faut imaginer le partage de l'eau.

Le travail mené sur le val de Saône pour imaginer l'agriculture de demain est un endroit pour partager et discuter.

Christian Morel, vice-président de la Région en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire rappelle que la région finance également le traitement qualitatif en plus du stockage à la ferme, c'est le financeur principal.

Thierry Guyot, délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion au conseil départemental de la Nièvre rappelle que tout le nord du département vient de signer ou va signer bientôt des contrats territoriaux avec l'agence de l'eau.

Régis Démoly, directeur eau et assainissement à Grand Besançon Métropole, fait remarquer que les citernes finissent par être vides au moment des difficultés pour la commune. Une discussion doit avoir lieu pour les conserver et les utiliser aux moments les plus critiques.

Benoit Vernier, chef du service environnement et espace rural au conseil départemental du Doubs souhaite une démarche concertée et coordonnée des financements entre l'Etat et la région pour aider les agriculteurs à stocker et traiter l'eau.

Franck Robine, préfet de région, évoque les nombreuses initiatives mises en place tout en rappelant les marges de progrès collectives.

Christophe Blanc, directeur adjoint à la DRAAF BFC propose que la DRAAF organise une réunion de coordination entre les financeurs.

Jean-Pierre Morvan témoigne du lancement d'un appel à projets sur la récupération des eaux de toitures lancé il y a quelques années et pour lequel il n'y a eu aucune candidature sur la région Bourgogne-Franche-Comté (pour la partie Loire-Bretagne) car le CD71 finançait déjà beaucoup de projets. Les crédits ont été perdus. Il souscrit à l'idée de réunir Etat, agences de l'eau et collectivités pour coordonner les financements.

Vincent Lavier, président de la chambre régional d'agriculture, rebondit sur le souci d'alignement entre les différents financeurs et fait part des difficultés avec le PSN non compatible avec les financements évoqués.

Régis Démoly alerte sur la baisse du budget de l'eau pour les collectivités si la consommation est diminuée alors qu'il y a beaucoup de réseaux à reprendre. Une réflexion est à mener pour alimenter le budget eau par d'autres ressources.

ECHANGES TECHNIQUES AUTOUR DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE (SFN)

Pierre-Olivier Dupeyrat, chargé de mission eaux pluviales au Grand Chalon, présente différents projets d'aménagement du Grand Chalon intégrant les SFN.

Stéphanie Modde, vice-présidente en charge de la transition écologique au Conseil Régional présente différents projets de SFN financés par la région.

Patrice Baillet, président du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon présente les SFN mises en œuvre pour prévenir les inondations.

Echanges avec la salle

François Rollin évoque les problèmes de financement pour les structures GEMAPI. En général, ces syndicats se sont constitués sur des bases financières basses, alors qu'on a

besoin de mobiliser plus pour faire émerger les projets. L'un des enjeux est de convaincre les EPCI d'augmenter les recettes en demandant des financements supplémentaires à leurs membres. La hausse de la taxe GEMAPI est à creuser car elle n'est pas toujours mobilisée à hauteur de ce qu'il est possible.

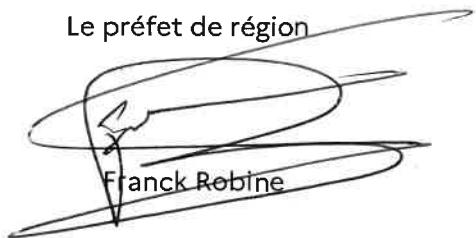
Antoine Werochowski, chargé de mission politique de l'eau à la Région, rappelle qu'afin que les milieux naturels assurent leurs fonctionnalités, il faut de l'eau. La notion de partage de l'eau est importante pour les activités humaines et surtout pour la nature elle-même pour qu'elle reste fonctionnelle.

Marie Guenet, directrice territoriale Seine-Amont de l'agence de l'eau Seine-Normandie, rappelle que les SFN sont peu onéreuses par rapport à d'autres travaux aboutissant aux mêmes résultats. L'enjeu est surtout d'Eviter dans la séquence Eviter/Réduire/Compenser. Il ne faut pas oublier dans les projets d'aménagements d'éviter les impacts car réparer et compenser ont un coût souvent conséquent. Il faut changer de paradigme et penser maintenant que les eaux doivent s'infiltrer là où elles tombent. L'Eviter relève des collectivités là où les agences de l'eau réparent.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau est signée par Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional, Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Nicolas Chantepy, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Marie Guenet, directrice territoriale Seine-Amont de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Franck Robine, préfet de région.

Le préfet de région

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Franck Robine", is written over a stylized, overlapping oval-shaped graphic element.